

Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918



La Municipalité, les associations d'anciens combattants, le Conseil municipal des enfants et des jeunes et les enfants des écoles de Colomiers se mobilisent pour la célébration de l'Armistice de 1918.

Signé le 11 novembre 1918, ce traité met fin à la Première Guerre mondiale : cette armistice signe la fin des hostilités, mais c'est le traité de Versailles, signé le 28 juin 1919, qui marque le point final de la guerre.

"Notre devoir est d'expliquer ce passé, à celles et ceux qui nous entourent, pour lutter contre toutes les velléités belliqueuses car toute guerre n'est que douleur, chagrin, meurtrissure, rappelle Karine Traval-Michelet, Maire de Colomiers et Vice-Présidente de Toulouse Métropole. C'est ce que nous faisons lors des commémorations, dans notre commune, avec les plus anciens, nos anciens combattants, mais aussi les enfants de nos écoles, les représentants du Conseil municipal des jeunes et des enfants et nous, citoyennes et citoyens."

Déroulement de la cérémonie du samedi 11 novembre

o **11h15**, rassemblement place de l'Église

o **11h30**, dépôt de gerbes au monument aux morts de toutes les guerres

o **11h45**, départ avec un bus de la Ville de Colomiers pour la Cérémonie au monument aux morts édifié à la gloire des combattants de 1914-1918, place du Souvenir-Français

o **12h**, cérémonie au monument édifié à la gloire des combattants de 1914-1918 :

o Lecture des messages officiels,

COLOMIERS COMMUNIQUÉ DE PRESSE

o Discours de Karine Traval-Michelet,

o Remise de décorations : Médailles de portes drapeaux à Jean Fontaine (médaille vermeil) et à Anasthasie Mignon (médaille d'argent), Médaille de la commémoration avec barrette d'Algérie, Médaille de la reconnaissance avec barrette d'Algérie et à Croix du Combattant à Robert Laudicima.

Votre contact

Dimitri Foltran

Direction de la communication

05 61 15 24 42

dimitri.foltran@mairie-colomiers.fr